



PRÉFET DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le 4 mai 2021

PLAN DE RELANCE APPEL A PROJET «QUARTIERS CULTURELS CRÉATIFS»

Dans le cadre du Plan de relance, le ministère de la Culture lance l'appel à projets « soutien aux Quartiers Culturels Créatifs (QCC) », un dispositif de soutien aux tiers lieux culturels ouvert pour une durée de 2 ans et orienté vers le développement de l'entrepreneuriat et des commerces culturels.

La mise en œuvre des Quartiers culturels créatifs (QCC) vise à :

- **accompagner la dimension entrepreneuriale des résidents** du QCC en permettant la professionnalisation des acteurs et la structuration de leur entreprise ou activité ;
- **promouvoir l'offre culturelle** en favorisant le développement de commerces culturels pérennes ou éphémères (librairies, disquaires, maisons de la presse, galeries d'art, boutiques de créateurs : mode, design, artisanat) au sein du tiers-lieu ou à proximité.

L'identification de ces quartiers culturels créatifs sera définie par la pratique cumulative des trois activités suivantes :

- **l'accompagnement dédié à la structuration d'entreprise ou d'activité des acteurs culturels (entrepreneurs, artisans, indépendants et artistes)** par des activités de type pépinière d'entreprises, incubateur, accélérateur, hôtel d'entreprises et/ou espace de coworking ;
- **le soutien à l'implantation ou au développement de commerces culturels indépendants** pérennes ou éphémères via des mesures d'accompagnement de ces commerces ou l'animation du réseau local des commerces culturels autour d'opérations événementielles ou de communication, la mise en commun d'outils de gestion, de communication ou de financements, etc. ;
- **l'accueil du public et le développement de la fréquentation du lieu**, autour d'expositions temporaires, d'événementiels culturels (rencontres littéraires, performances artistiques, etc.), de la contribution à l'écosystème de formation initiale et continue (écoles d'art, enseignement spécialisé et supérieur, centres de formation, campus des métiers et des qualifications).

En matière d'aménagement du territoire, le QCC peut prendre la forme :

- d'un **tiers-lieu abritant différentes composantes, dont des espaces dédiés à l'entrepreneuriat et des commerces culturels**, regroupés au sein d'une même infrastructure. Le terme « quartier » doit alors être pris comme une métonymie d'un espace de plus grande taille, recréant toutefois l'esprit de mise en relation de différentes structures ;
- d'un **réseau de commerces culturels et de structures d'accompagnement entrepreneuriales regroupés dans les rues adjacentes d'un tiers-lieu**, qui fonctionne comme point d'articulation de ces différents espaces.

Les structures éligibles seront des personnes morales existantes, privées ou publiques, dotées d'une capacité commerciale. Le dispositif pourra soutenir la création de nouveaux projets, comme le développement de projets existants.

Quelles sont les modalités de soutien ?

Le dispositif bénéficie d'une enveloppe de 3 millions d'euros sur deux ans sur les crédits du Plan de relance. Il sera calibré autour d'une subvention annuelle plafonnée à 150 k€ par projet, possiblement reconductible sur la durée de validité du dispositif entre 2021 et 2022. L'aide annuelle ne pourra toutefois dépasser 40% du budget total de la structure et 80 % des dépenses éligibles.

Quand et comment candidater ?

La première session d'attribution est **ouverte jusqu'au 11 juin**. Les modalités de candidatures sont à retrouver à l'adresse suivante :

<https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/Soutien-aux-Quartiers-culturels-creatifs-QCC>

⇒ *Pour plus d'informations, contactez : pref-relance@mayenne.gouv.fr*

Préfecture de la Mayenne Cabinet

Tél : 02 43 01 50 70/71/72
Mél : pref-communication@mayenne.gouv.fr

16 place Jean Moulin
53000 Laval

